



COMMISSAIRES



Calendrier

Cies régionales	sept.	oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	lieu
Versailles	P. 220			02						Versailles

### Code

4012

### Durée

1 Jour

### Droits d'inscription

400 euros HT

Support pédagogique,  
cas pratiques, aides visuelles  
et documentation inclus.

# Auditer les impôts différés en IFRS

Formation soumise à homologation du Comité scientifique.

## 🌀 Vous êtes concernés

- Commissaires aux comptes.
- Experts-comptables.
- Collaborateurs confirmés.

## 🌀 Objectifs

- Présenter le traitement des impôts différés en normes comptables internationales et la manière de les auditer.
- Analyser les divergences avec le cadre comptable français (CRC 99-02).

## 🌀 Questions traitées

- Les objectifs et le champ d'application de la norme IAS 12 :
  - Le champ d'application de la norme IAS 12.
  - Les principes de la norme IAS 12.
  - La comparaison avec le CRC 99-02 révisé.
  - Les projets normatifs en cours (IFRS 3 et IAS 12).
- La reconnaissance en comptabilité de la fiscalité différée :
  - Le fait générateur de la fiscalité différée.
  - Le traitement des différences temporelles.
  - La compensation des actifs et passifs d'impôt différé.
- Les regroupements d'entreprises :
  - L'impôt différé généré par un regroupement d'entreprises.
  - Les actifs évalués à la juste valeur et identification d'un écart d'acquisition.
  - L'analyse des participations dans des filiales et autres entités.
- L'information financière :
  - L'analyse de la charge réelle d'impôt.
  - Le rapprochement entre le taux d'impôt théorique et le taux d'impôt effectif.
  - L'établissement de la preuve d'impôt.

## 🌀 Pré-requis

- Connaissances et pratique de la consolidation. Il est en outre recommandé aux participants de suivre au préalable « Audit des comptes consolidés » (voir page 84).